

Les personnels éducatifs face aux besoins des enfants confiés aux MECS

Compilation des données de 3 enquêtes réalisées pour l'ANMECS

NOTE DE SYNTHÈSE

Réalisée par Christophe MOREAU, sociologue à JEUDEV I – Novembre 2023

SOMMAIRE

1 – LES ENFANTS PRIS EN CHARGE DANS LES MECS : NÉCESSITÉ DE PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS PARTICULIERS.....	2
2 – LES ÉVOLUTIONS À L'ŒUVRE PARMIS LES ENFANTS ET LES FAMILLES ACCOMPAGNÉS.....	2
3 – LA FORMATION ET LA SITUATION DE TRAVAIL DES PERSONNELS ÉDUCATIFS.....	3
4 – LES ENJEUX PROSPECTIFS POUR LA PRISE EN CHARGE ÉDUCATIVE DES ENFANTS DANS LES ANNÉES QUI VIENNENT.....	4
5 – LA RÉALITÉ DES PRISES EN CHARGE DANS LES 225 MECS PARTICIPANT À L'ENQUÊTE DE 2022.....	9
6 – LES TAUX D'ENCADREMENT DES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES MINEURS, DANS LE DROIT COMMUN FRANÇAIS.....	9
7 – LES TAUX D'ENCADREMENT DANS LES MECS PARTICIPANTS À L'ENQUÊTE DE 2023.....	10
8 – LE SOCLE DU DÉCRET PRÉPARÉ EN AVRIL 2022 AVEC LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ, CHARGÉ DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES.....	11
9 – LE SURCÔÛT TOTAL ESTIMÉ EN FRANCE POUR ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LE PROJET DE DÉCRET.....	12

Contexte et méthode

Dans le cadre de réflexions stratégiques conduites par l'ANMECS, 3 enquêtes nationales réalisées par JEUDEV I pour le compte de l'ANMECS viennent éclairer la situation des personnels éducatifs dans les MECS :

Enquête 1 : **Les Maisons d'Enfants à Caractère Social dans 10 ans**, enquête par questionnaire auprès de 320 professionnels de MECS, préparation des journées nationales de l'ANMECS à Saint Malo, ASKORIA / JEUDEV I / ANMECS, 2019.

Enquête 2 : **L'organisation du travail éducatif et les taux d'encadrement dans les MECS**. Enquête par questionnaire auprès de 225 MECS de France Métropole, JEUDEV I / ANMECS, 2022.

Enquête 3 : **Impact budgétaire des mesures prévues dans le projet de décret sur les taux d'encadrement dans les MECS et CDE**, Etude par consultation en ligne réalisé par JEUDEV I pour ANMECS / GEPPO / CNAPE, 133 établissements consultés, 2023.

1 – Les enfants pris en charge dans les MECS : nécessité de prendre en compte les besoins particuliers

Les questions du temps de présence et de la disponibilité des encadrants éducatifs et des personnels de santé sont particulièrement importantes au regard des besoins particuliers des enfants et des jeunes confiés en protection de l'enfance ; les enjeux de santé sont particulièrement prégnants pour cette population.

- Besoins particuliers liés au « placement » : rupture avec les figures d'attachement, angoisse d'abandon, culpabilité, risque cumulatif de rejet et de rupture.
- Problèmes de santé somatique et carences importantes dans la prise en compte des besoins en santé : manque d'informations sur les antécédents personnels et familiaux, absence de carnet de santé pour 20 à 30 % de ces enfants ; bilan de santé réalisé pour seulement un tiers de ces enfants à l'admission (rapport du Défenseur des Droits, 2016) ; facteurs de risques liés à la prématurité ou à un retard de croissance néonatal ; parcours souvent marqués par des pathologies associées, des traumatismes et hospitalisations ; fréquence d'insuffisances pondérales ou de surpoids, besoins importants de prise en charge en santé mentale.
- Pour autant l'accès aux soins de ces enfants est souvent difficile, alors que les maltraitances subies pendant l'enfance (violences physiques, sexuelles, psychologiques, conjugales, négligences lourdes) peuvent avoir des conséquences sur la santé tout au long de la vie : traumatismes physiques (voire décès), altération du développement cérébral par un stress prolongé grave, troubles du développement staturopondéral, troubles du développement sensoriel et cognitif, ainsi que des troubles du développement psychoaffectif et social. L'impact peut être majeur sur les compétences psychosociales, la santé mentale (états de stress post traumatiques, syndromes dépressifs, tentatives de suicide), comportementale (addictions, mises en danger, comportements sexuels à risque, hétéro agressivité), la santé sexuelle et génésique (grossesses non désirées), la maladie chronique (obésité, troubles cardiovasculaires, AVC, cancer).

On note, dans l'enquête de 2022 réalisée auprès de 225 MECS :

- **20 % du public en déscolarisation complète**
- **30 % de notification MDPH parmi les enfants confiés**
- **Prégnance des violences sur soi et sur autrui**
- **Prégnance des conduites provocantes et passages à l'acte : fugues, errance, délinquance, prostitution.**
- **Difficulté des enfants et adolescents à vivre en collectif.**

2 – Les évolutions à l'œuvre parmi les enfants et les familles accompagnés

L'enquête de 2019 propose un regard rétrospectif sur les thématiques en évolution ces dernières années, à travers la perception de 320 personnels interrogés, principalement des travailleurs sociaux et des chefs de service.

Concernant les enfants accompagnés, on repère une progression dans les domaines suivants, par ordre d'importance :

- Difficultés psychiques et troubles du comportement, évolution la plus notable
- Augmentation du nombre de jeunes avec notification MDPH
- Incapacité à vivre en collectif
- Mésusages du numérique
- Déscolarisation précoce
- Augmentation du nombre de Mineurs Non Accompagnés

- Violence sur autrui, actes de violence sexuelle
- Addictions et violences sur soi.

Les adaptations des personnels sont jugées plus difficiles dans les domaines des difficultés psychiques et troubles du comportement, de l'incapacité à vivre en collectif, de la prise en charge des jeunes avec une notification MDPH, de la déscolarisation et des actes de violence sexuelle.

Concernant les parents des enfants accompagnés, on repère une progression et des difficultés d'adaptation des professionnels dans deux domaines principalement :

- Les troubles psychiques des parents ; les addictions ;
- Les séparations problématiques, les violences intra familiales.

3 - La formation et la situation de travail des personnels éducatifs

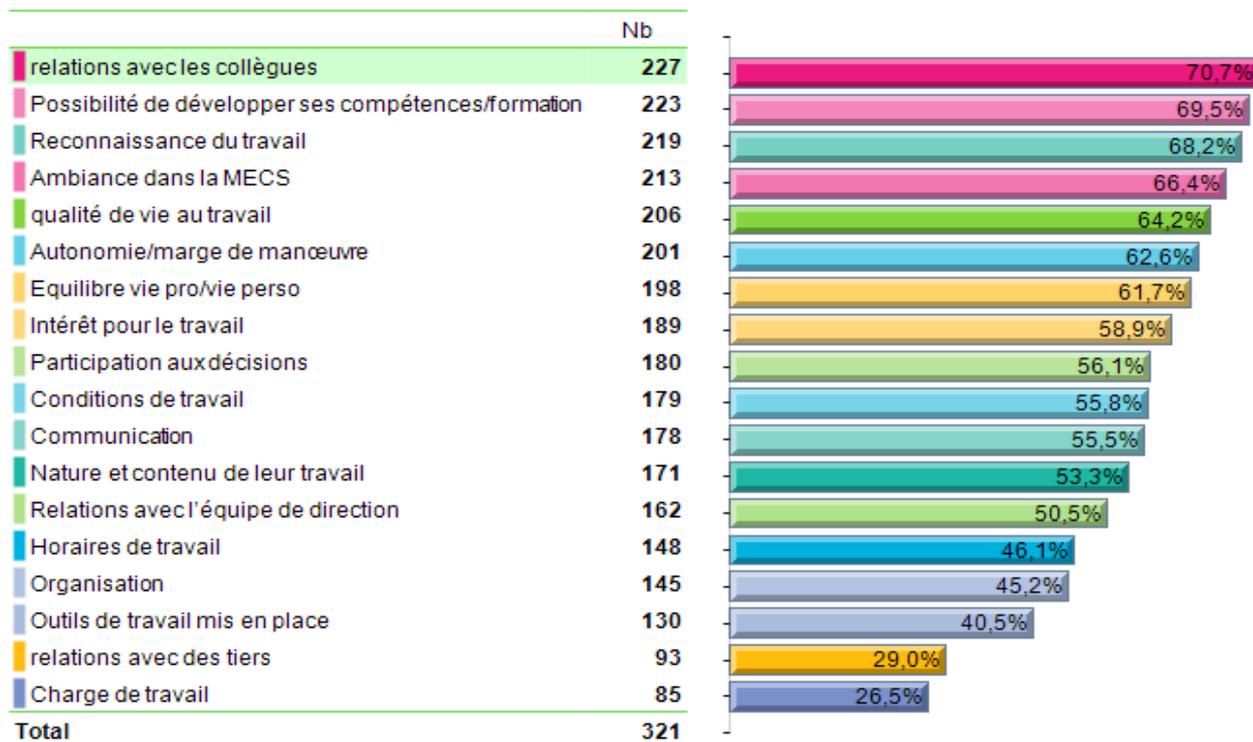
L'enquête de 2019 présente un regard contrasté sur les évolutions de la formation initiale :

- 55 à 57 % des interviewés considèrent que les nouveaux professionnels ont reçu une formation qui leur permet de bien se saisir des évolutions législatives et réglementaires : projet pour l'enfant, participation des personnes, partenariat & réseaux, interdisciplinarité...
- Mais plus de 75 % de ces mêmes interviewés observent que ceux-ci sont moins bien préparés à la confrontation et la prise en charge des publics.

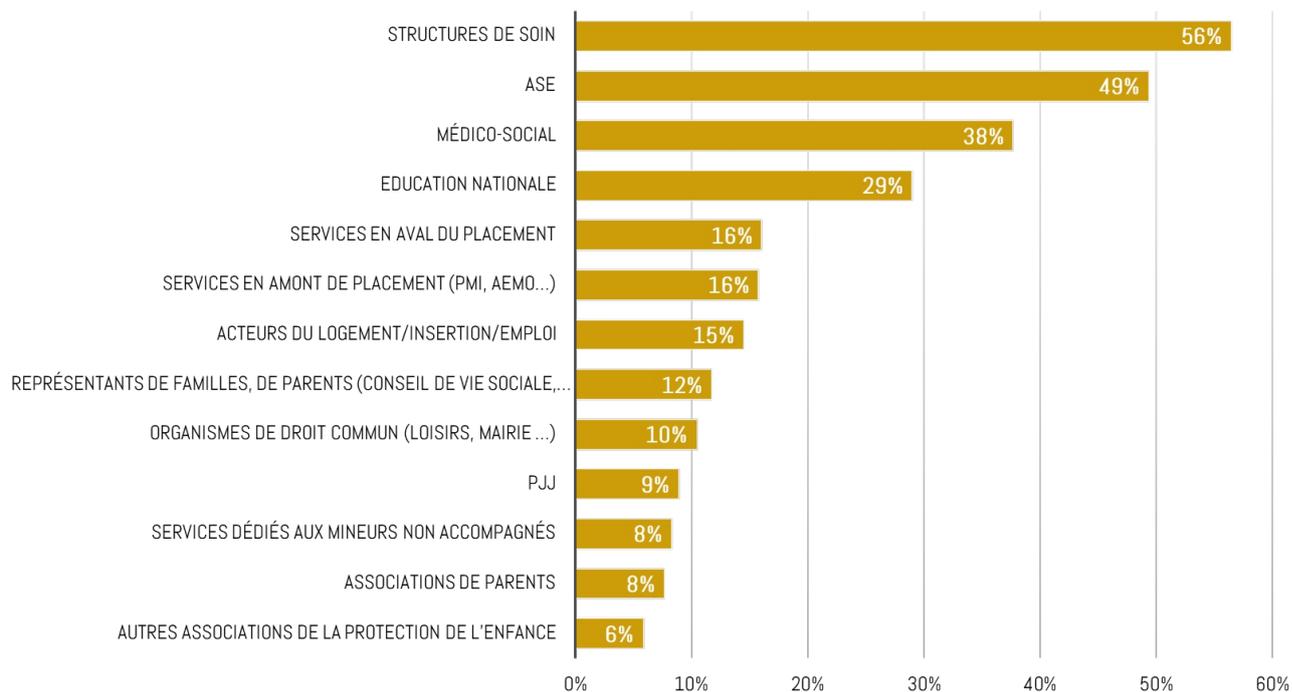
Les attentes de formation continue sont centrées sur les évolutions des pratiques professionnelles :

- Les interviewés ont des attentes ciblées sur des méthodes d'intervention spécifiques :
 - Développement des compétences parentales (85 %) ;
 - Mobilisation des ressources de l'environnement familial (75 %) ;
 - Prise en charge des jeunes ayant des conduites violentes, des addictions (80 %) ;
 - Usage des médias numériques (80 %).

Des attentes sont exprimées concernant l'attractivité du travail en MECS :



Certains partenariats seraient à améliorer en priorité :



4 – Les enjeux prospectifs pour la prise en charge éducative des enfants dans les années qui viennent

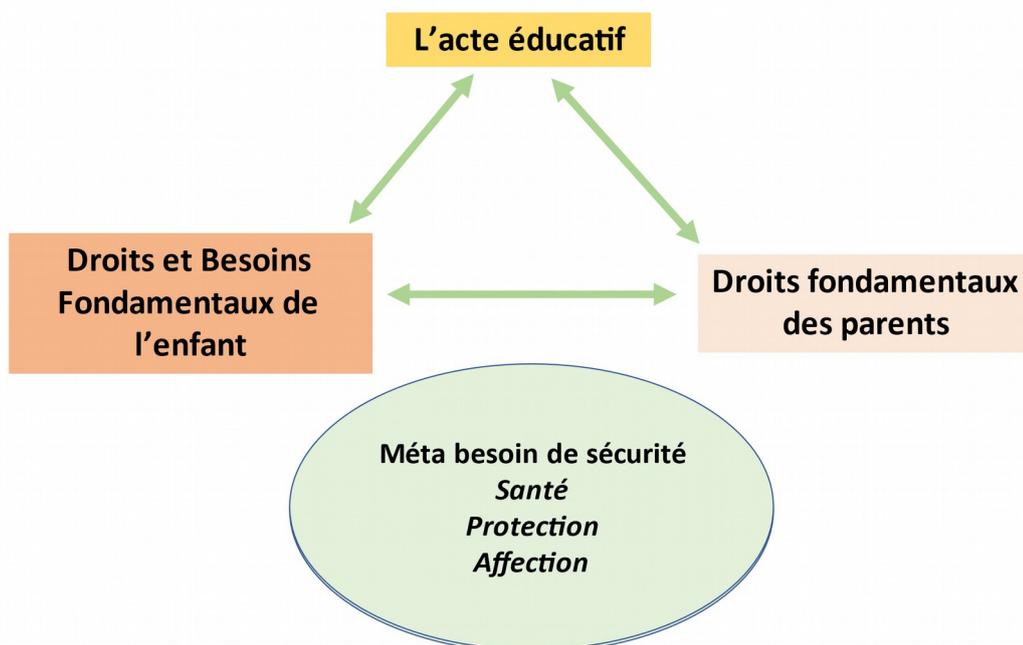
Cette synthèse prospective a été produite par Patrick Lecaplain, chercheur à Askoria, et Christophe Moreau, sociologue à JEUDEV, à l'occasion des 10 ans de l'ANMECS, en tenant compte de l'expérience de la crise de Covid 19, et cherche à repérer les évolutions en germe pour demain à travers 8 enjeux :

1/ Respecter les fondamentaux de l'action éducative : continuité et cohérence, présence et disponibilité

Il s'agit de prendre acte d'une diversification des publics accueillis avec des besoins spécifiques (difficultés psychiques, troubles du comportement, notifications MDPH, etc.) ; des modalités d'hébergement (une partie des publics accueillis éprouvent des difficultés à situer dans des petits collectifs) ; des métiers et des fonctions diversifiés (éducatif – soin – nuit) ; des partenariats et des réseaux en soutien des compétences des MECS (santé, éducation, justice...).

Cette diversification structurelle est génératrice de tensions entre accompagnement individuel et collectif, entre « l'être-là » et le « vivre et faire ensemble avec le groupe » et la réalisation de démarches personnalisées avec chaque jeune. Elle conduit à une fragmentation des emplois du temps des jeunes et, par voie de conséquence de celui des éducateurs, ainsi qu'à des discontinuités et des incohérences qui induisent une perte de repères et de références dans la clinique éducative.

Ces constats posent l'enjeu d'un risque de dilution de l'acte éducatif dans une logique de parcours des jeunes. Or la présence éducative et la disponibilité psychique des personnels éducatifs sont seules à même de répondre aux besoins fondamentaux de sécurité, de protection et de relations affectives dans la MECS.



2/ Promouvoir « l'habiter »

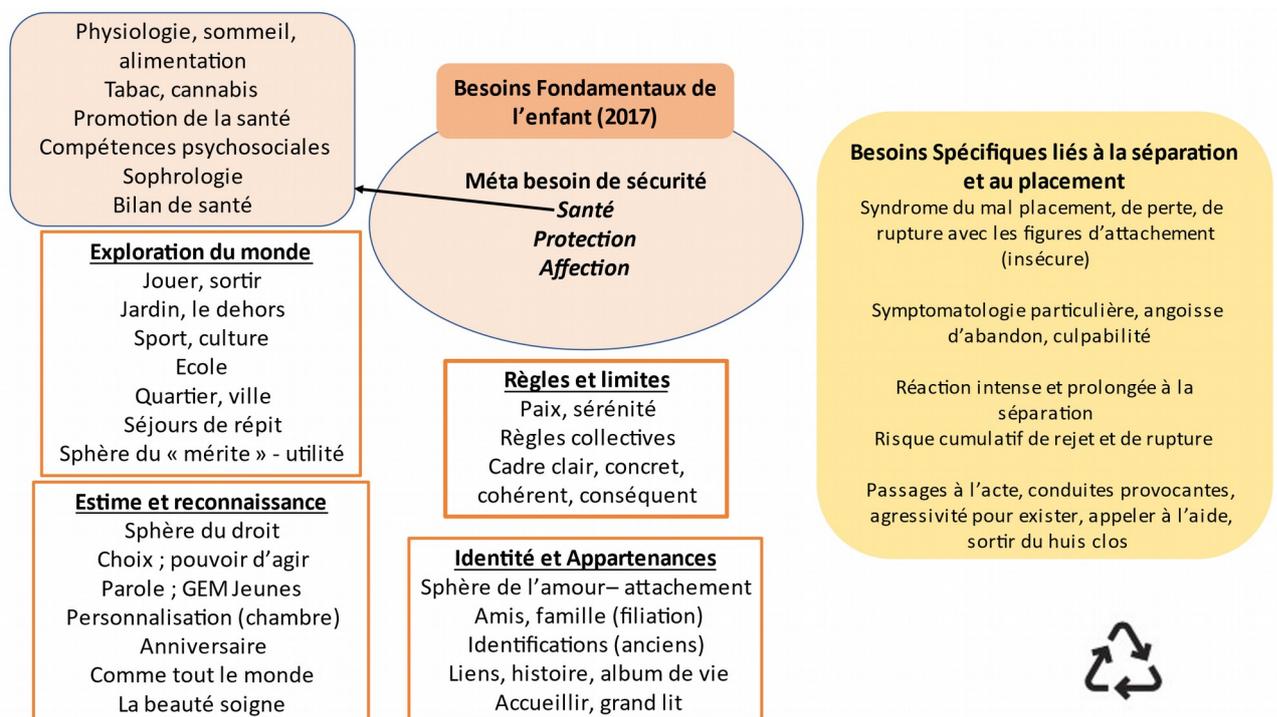
L'expérience des jeunes en situation d'isolement sur de petits groupes, pendant la première période de confinement de 2019, a rappelé l'importance du « vivre et faire ensemble » au quotidien pour permettre aux

jeunes de s'approprier leur espace de vie, « d'y être ». Ce faisant, ils ont interrogé « ce qu'habiter veut dire... », différenciant bien la dimension de l'abri (« se loger ») de sa signification anthropologique (« être et vivre dans un espace que l'on fait sien »). En ce sens, « habiter quelque part » est toujours posé comme un enjeu majeur par les jeunes interviewés. Pour cela, il est utile de se recentrer sur les temporalités des jeunes (prendre le temps, l'instant présent et la sociabilité) qui n'est pas celui de notre société (faire plus et toujours plus vite pour plus de performances et surtout de pression sociale et scolaire).

De même les éducateurs ont retrouvé les fondamentaux et le sens de leur métier, en assurant une présence et une disponibilité relationnelle, dans la continuité (plusieurs jours d'affilée), l'organisation du quotidien (cuisiner, manger...) et la créativité (animations, création d'une radio, de journaux etc.).

Ces questions de l'habiter et de l'apaisement temporel constituent des enjeux majeurs et en induisent de nouveaux :

- ☞ **Améliorer l'aménagement des espaces** : espaces extérieurs, espaces d'activités, espaces d'apaisement, espaces mis à disposition pour les professionnels (vestiaire etc.).
- ☞ **Evaluer les situations de danger chemin faisant et prendre des risques mesurés pour favoriser l'habiter séquentiel** en alternance famille/MECS, ou sur plusieurs lieux d'accueil (MECS + famille d'accueil, MECS + FJT, MECS + lieu de vie, studio) et l'offre d'accompagnement plus autonome en hébergement diversifié (studio sur site, de proximité, appartement, FJT, Contrats jeunes majeurs ...).



3/ Réaliser un « saut technologique » dans l'usage des outils numériques

La révolution numérique et le mésusage de ses outils apparaissent comme l'une des caractéristiques majeures de l'évolution des publics accueillis en MECS. De manière plus générale, aujourd'hui dans les pays occidentaux,

les enfants de 8 à 12 ans passent près de 4h45 devant les écrans alors qu'entre 13 et 18 ans ils frôlent les 6h45. Les outils numériques sont devenus des supports de socialisation qui ne sauraient être ignorés.

La crise sanitaire a accéléré le recours aux outils numériques dans les MECS favorisant une acculturation technologique. Elle a eu des effets bénéfiques sur l'acceptation de ces outils et la créativité des équipes. Pour les professionnels, ces outils ont permis de maintenir des liens entre les personnes dans le travail interdisciplinaire et interinstitutionnel, les formations à distance et les pratiques de soutien psychologique par téléphone, etc. Alors qu'il s'agissait principalement de réglementer les pratiques des jeunes, un intérêt éducatif nouveau s'est fait jour. Enfin, du point de vue la communication, le décalage générationnel est apparu patent. Les MECS restent majoritairement dans une forme de communication froide et procédurière suscitant très peu d'interactions. Le décalage est aujourd'hui important entre les pratiques des jeunes et celles des établissements.

Durant cette période si particulière, **les technologies numériques ont été des outils de substitution qui engagent à mener une véritable réflexion sur leur usage professionnel et éducatif. Cette réflexion est sous-tendue par deux enjeux majeurs : s'approprier la question éducative et innover dans les modes de communication entre professionnels, parents et jeunes.**

4/ Mieux prendre en compte la santé des jeunes

Les évolutions identifiées par nos enquêtés par rapport aux publics accueillis dénotent une hausse significative des difficultés psychiques, des troubles du comportement, des notifications MDPH, des addictions qui ne sont pas sans les interroger. Elles s'inscrivent dans une problématique relevée dans la loi du 14 mars 2016 visant à améliorer la santé des enfants accueillis en protection de l'enfance.

Parallèlement, lors du premier confinement, le constat a pu être dressé de jeunes qui, plus ou moins protégés de la pression sociale et scolaire, ont retrouvé une certaine forme de bien-être avec une réduction perceptible de leurs symptômes comportementaux. L'aménagement des pratiques éducatives valorisant le « vivre et faire ensemble » a également fortement contribué à ce bien-être.

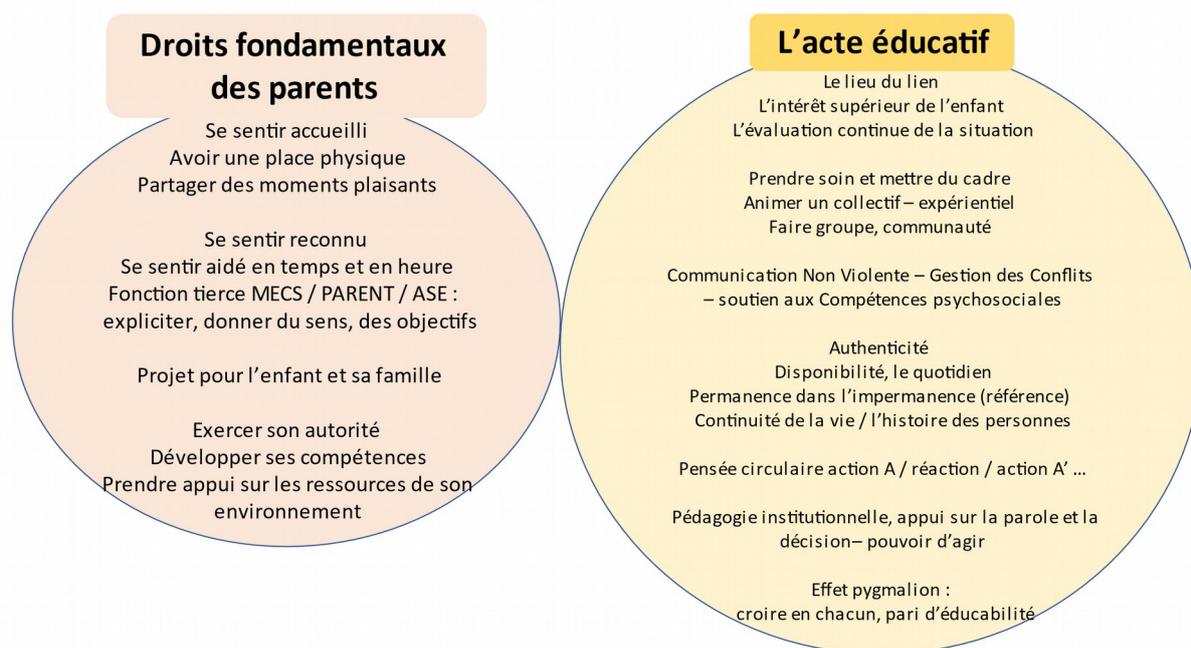
L'enjeu sous-jacent est bien celui de la prise en compte des besoins de ces jeunes et des articulations entre une approche du soin sous-tendue par une vision médicale et thérapeutique et/ou celle, plus globale, intégrant la promotion de la santé dans les conditions de vie et d'accompagnement éducatif.

5/ Soutenir la parentalité en favorisant le développement des compétences parentales

Les enquêtés ont relevé une évolution majeure de la structure des familles contemporaines et des postures éducatives. Cette évolution s'accompagne d'une prégnance des troubles psychiques, des addictions, de l'exposition à la violence, des facteurs de psychotraumas et de la pauvreté qui concerne 80 % des enfants placés. Il s'agit donc bien de prendre en compte la globalité de la situation sociale des représentants légaux de l'enfant.

Parallèlement à ces constats, la crise sanitaire a permis d'engager des expérimentations redonnant un rôle, une légitimité à certains parents dans le cadre d'accompagnement séquentiel. Celles-ci ont permis une réévaluation et une reconnaissance des compétences parentales encadrées par une prise de risque mesurée. Ce soutien à la parentalité a été développé par de nouveaux modes de communication en visioconférences aplanissant les distances et augmentant la fréquence des contacts... créant, de ce fait même, de la proximité, de la confiance entre les professionnels et les jeunes. Ces expérimentations ont parfois mis en tension les coopérations des MECS (et parfois des « référents familiaux ») avec l'ASE.

Des retours au domicile parental sont réversibles et redonnent une nouvelle chance aux parents, ou à ceux qui font famille pour ce jeune-là. Ils supposent **une dynamique d'expérimentation**, de réajustements posant **un enjeu mobilisation des équipes éducatives dans l'accompagnement des parents, d'évaluation formalisée des compétences parentales pour un développement des accompagnements séquentiels, encadré par des interventions à domicile**. Cela pose également **la question d'une prise de risques mesurées** et des écrits professionnels permettant d'objectiver, chemin faisant, les évolutions des compétences parentales.



6/ S'inscrire dans une dynamique territoriale en développant les partenariats et les réseaux

La crise sanitaire, surtout lors du premier confinement, a démontré le relatif isolement des MECS dans leur environnement social et professionnel. Les besoins de soin des jeunes ont été essentiellement assurés par les ressources internes des MECS (infirmiers, psychologues, etc.) alors que les services de santé et médico-sociaux étaient difficilement joignables. Les relations avec l'école ont principalement achoppé sur des problèmes de technologie numérique.

Le travail en partenariat et en réseaux reste surtout tributaire des bonnes relations professionnelles entre les acteurs. Une situation d'autant plus préjudiciable, qu'avec la désinstitutionnalisation et la centration sur le parcours du jeune, cette question reste à refonder. Il s'agit moins, aujourd'hui et demain, de se situer dans une logique d'établissement à établissement et/ou de service que dans une dynamique d'intervention définie par des modes de coopérations et de coordinations transversales et décloisonnées, autour du projet personnalisé du jeune, inscrit dans la cohérence et la continuité.

En ce sens, il existe **un enjeu de définition conceptuelle et opérationnelle du partenariat et des réseaux** qui peuvent se décliner autour de plusieurs priorités dans les pratiques : définir un pilotage de la décision, se référer à un cadre de travail commun, se décentrer de son établissement, formaliser les partenariats. Il s'agit de lever 4 freins majeurs : décisionnels, pratiques, temporels et organisationnels.

7/ Développer un management de proximité pour satisfaire le besoin de sécurité des personnes (jeunes & professionnels)

Il est aujourd'hui difficile pour une organisation de se conformer à l'ensemble des « règles » édictées par le droit du travail. Si le cadre réglementaire protège mieux les professionnels (moins de fatigue cumulée, meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle, etc.), il induit des discontinuités majeures dans le travail éducatif, impactant les dynamiques relationnelles entre professionnels (cohérence éducative), entre jeunes et professionnels (insécurité).

Le management est ainsi pris dans une double contrainte qui absorbe une partie de son énergie, le mettant en tension dans sa fonction d'encadrement des équipes, de sécurisation et de contenance des pratiques pour les jeunes. Cette situation interroge le fonctionnement, l'organisation et le droit du travail des MECS dans un contexte de désinstitutionnalisation en protection de l'enfance.

L'enjeu est bien de réunir les conditions dans les MECS pour dépasser les contradictions entre intérêt supérieur de l'enfant, reposant en premier lieu sur son méta-besoin de sécurité, et respect du droit des salariés.

8/ Actualiser la gestion des ressources humaines par la formation et la revalorisation du travail

Plus de 55% des interviewés considèrent que les nouveaux professionnels ont reçu une formation qui leur permet de bien se saisir des évolutions législatives et réglementaires. Mais plus de 75 % de ces enquêtés observent qu'ils sont moins bien préparés à la confrontation et la prise en charge des publics. Les attentes de formation continue sont ciblées sur des objets sensibles en situations professionnelles (comportements violents, compétences parentales et médias numériques) en conjuguant une approche pragmatique et technique pour répondre à la question : comment faire ?

Ces constats sur la formation se conjuguent, dans l'activité professionnelle, par des difficultés de recrutement questionnant à la fois l'attractivité et la reconnaissance des métiers du travail éducatif, la revalorisation des conditions de travail, notamment sur le plan des rémunérations salariales, et la question de la prise de risques avec les jeunes et familles accompagnés.

Un premier enjeu de formation consiste à réfléchir sur la manière de consolider les dimensions techniques du métier (projet, partenariat, écrits professionnels, etc.) sans fragiliser les compétences relationnelles auprès des enfants (vivre ensemble, jouer, prendre soin, s'opposer en adulte...). Un second enjeu dans le champ professionnel vise à mieux prendre en compte les attentes d'amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels.

5 - La réalité des prises en charge dans les 225 MECS participant à l'enquête de 2022

- En moyenne chaque structure accueille 25 enfants.
- Les 225 MECS accueillent en majorité des groupes de 10 à 12 enfants
 - o Enfants de – de 6 ans : 92 % des structures (sur 64 structures concernées par l'accueil de moins de 6 ans) accueillent des groupes de plus de 8 enfants.
 - o Enfants de 7 à 12 ans : 98 % des structures accueillent des groupes de + de 11 enfants.
 - o Enfants de 13 à 18 ans : 42 % des structures accueillent des groupes de + de 11 enfants
- Notamment en lien avec l'accueil des fratries, 73 % des structures mixent les différentes tranches d'âge. Quasiment une structure sur deux regroupe des âges allant de la petite enfance à la majorité.
- Une grande amplitude horaire et annuelle (H 24 et 365 jours / an) pour 99,5 %
- 73 % des structures maintiennent la quasi-totalité de leur public pendant les week-end et les vacances.
- Implantation sur plusieurs sites pour 48 % des MECS
- Nécessité de doubler les personnels pendant les week-ends ; enjeu des congés, des arrêts maladie, des vacances de poste
- Enjeu général de recrutement et de valorisation des métiers

6 – Les taux d'encadrement des établissements accueillant des mineurs, dans le droit commun français

La qualité de la prise en charge et le respect des droits de l'enfant impliquent, dans les structures françaises qui accueillent des enfants, un taux encadrement bien défini en dehors du champ de la Protection de l'enfance.

Etablissements d'accueil du jeune enfant : 1 encadrant pour 6 enfants

- Un professionnel pour 5 enfants non marcheurs, un pour 8 marcheurs ou bien un encadrant pour 6 enfants quel que soit l'âge.
- Un décret du 30 août 2021 offre la possibilité de dépassement de 115% de la capacité autorisée.
- Dynamique inclusive pour les enfants en situation de handicap.

Accueil collectif de Mineurs : 1/8 et 1/12

En population générale, les accueils collectifs de mineurs (accueil de loisirs sans hébergement) sont réglementés comme suit :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et plus.
- Dynamique inclusive pour les enfants en situation de handicap : selon les départements, la CAF prend en charge 80 % de la masse salariale complémentaire nécessaire ; on peut s'approcher du 1 pour 1 pour répondre à des besoins particuliers.

Accueil périscolaire : 1/14 et 1/18

En population générale, les accueils périscolaires (garderie périscolaire) sont réglementés comme suit :

- un décret du 1er août 2016 entérine les **taux d'encadrement** de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 18 enfants à partir de 6 ans dans les accueils **périscolaires** organisés dans le cadre d'un Projet Educatif de Territoire (avec agrément ALSH).

7 – Les taux d'encadrement dans les MECS participants à l'enquête de 2023

Décret en cours de préparation en avril 2022 : 8 ETP par unité de vie de 10 enfants

Réalité des 225 MECS enquêtées :

- **Enfants de moins de 6 ans** : 5,4 ETP en moyenne par groupe (58 structures concernées)
- **7 à 12 ans** : 6,1 ETP (104 structures concernées)
- **13 à 18 ans** : 6,6 ETP (145 structures concernées)

Part des personnels éducatifs diplômés

- Décret en cours de préparation en avril 2022 : 100 %
- Réalité des MECS : 79 %

Personnels de santé

- **Recommandation CGI / DGCS, 2022** : « au moins 0,5 ETPT de professionnel de santé » devrait être utilisée pour le professionnel de santé coordinateur.
- **Réalité des MECS** : 39 % des structures disposent d'infirmières (le plus souvent à mi-temps ou plein temps), mais seulement 11 % de médecins (le plus souvent à moins de 0,25 ETP).

Service aux familles

- **Recommandation CGI / DGCS, 2022** : 1 éducateur pour 12 enfants de moins de 6 ans
- **Réalité des MECS** : pas toujours de personnels dédiés ; cette question n'apparaît pas dans notre enquête.

Veilleurs de nuit

Recommandation CGI / DGCS : 2 veilleurs présents dans l'établissement pendant la nuit (pas de professionnel isolé)

Réalité des MECS : en moyenne, pour les – de 6 ans, 1,75 ETP de surveillant de nuit

L'enquête révèle donc que les taux d'encadrement en vigueur actuellement (5,4 ETP par groupe d'enfants de – de 6 ans ; 6,1 pour les 7-12 ans) ne permettent pas d'assurer une permanence éducative effective ; les établissements doivent s'adapter en permanence et compenser, en s'appuyant sur les maîtresses de maison, des contrats CDD ou intérimaires, voire en prenant des risques quant au respect du droit du travail ou même de la sécurité des enfants et/ou des personnels.

Le taux d'encadrement actuel dans les MECS interrogées se trouve largement en-deçà des normes des établissements d'accueil du jeune enfant, qui accueillent une population « tous publics », et tout juste sous les normes d'encadrement des Accueils de Loisirs (tous publics également), alors que les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance présentent des besoins particuliers qui ne sont plus à démontrer.

Le niveau de satisfaction des personnels interrogés (échelle de 1 à 10), déclaré par chaque répondant quant aux taux d'encadrement, est relativement faible pour toutes les tranches d'âge ; plus les enfants confiés sont petits plus le niveau de satisfaction est faible : moyenne de satisfaction de 4,6/10 concernant la prise en charge des enfants de 0-6 ans et les 7-12 ans et de 5,3 / 10 pour les 13-18 ans.

11 % des répondants se trouvent souvent en danger pendant leur exercice professionnel ; 49 % le sont parfois.

Ces éléments sont d'autant plus préoccupants que le secteur fait face, comme bien d'autres, à un problème d'attractivité des métiers et à des difficultés de recrutement. Au regard du besoin de sécurité et de continuité des figures d'attachement des enfants confiés, notamment les plus jeunes, il semble particulièrement dommageable de recourir à des emplois à durée déterminée, voire à des missions intérimaires.

L'enquête de 2022 révèle ainsi que ces adaptations permanentes conduisent à proposer en routine un taux d'encadrement dégradé ; alors que les besoins particuliers de ces enfants, et les récentes réformes de la protection de l'enfance, devraient conduire à favoriser une plus grande continuité et stabilité des figures d'attachement, d'une part, et à accentuer le travail auprès des parents, d'autre part.

Si l'on extrapole ces résultats sous la forme d'un « jour de dépassement de la protection de l'enfance », à partir des données dont nous disposons :

- Pour les enfants de – de 6 ans, la présence de 2 personnels éducatifs par groupe de 10 enfants serait assurée jusqu'au 20 septembre de chaque année.
- Et dans le meilleur des cas, pour les adolescents de 13 à 18 ans, la présence de 2 personnels éducatifs par groupe serait assurée jusqu'au 16 novembre de chaque année.

8 - Le socle du décret préparé en avril 2022 avec le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles.

	ETP nécessaires si conformité au projet de décret	<i>calcul sur la base de x par enfant</i>
Personnels éducatifs pour - de 6 ans	8 ETP socio-éducatif pour 6 mineurs de – de 6 ans	1,33
Personnels éducatifs pour + de 6	8 ETP socio-éducatif pour 10 mineurs de + de	0,8

ans	6 ans	
Professionnels de santé	0,5 ETP de professionnel de santé ou médico-social pour 30 mineurs	0,017
Psychologues	1 ETP de psychologue pour 20 mineurs	0,05
Cadres (chefs de service)	1 ETP de responsable hiérarchique pour 20 mineurs	0,05
Personnels de nuit	1 professionnel présent la nuit par groupe de 10 et au minimum 2 professionnels présent par site	Estimation à 0,2 ETP par enfant

Les besoins estimés en personnels éducatifs pour se conformer au projet de décret

	Secteur Privé		Secteur public	
Surdotés ou conformes au projet de décret	4	4%	3	8%
1 à 10 ETP nécessaires	36	38%	8	22%
10 à 20 ETP nécessaires	23	24%	14	39%
20 à 30 ETP nécessaires	19	20%	5	14%
30 à 60 ETP nécessaires	9	9%	6	17%
60 à 90 ETP nécessaires	4	4%	0	0%

9 – Le surcoût total estimé en France pour être en conformité avec le projet de décret

ENSEMBLE DES PERSONNELS

Statut	Nombre d'établissements en France (DREES 2023)	Base de l'estimation	Surcout estimé
		ENSEMBLE DES PERSONNELS	ENSEMBLE DES PERSONNELS
Public	108	Surcout moyen de 895 536 € par structure	96 717 888 €
Associatif	1241	Surcout moyen de 947 287 € par structure	1 175 583 167 €
Autre privé à but non lucratif	217	Surcout moyen de 947 287 € par structure	205 561 279 €
Ensemble	1 566		1 477 862 334 €

Source : Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) ; l'enquête ES-PE de la DREES, au 18 octobre 2023

Note : Les MECS dénombrées ici, et d'après les informations disponibles dans FINESS, correspondent aux mêmes critères que ceux inclus dans le champ de l'enquête ES-PE de la DREES. Autrement dit, les MECS recensées dans FINESS ne mettant pas en oeuvre des mesures de placement auprès de jeunes bénéficiaires de l'ASE ne sont pas comptabilisées dans ce tableau. En particulier, les établissements dont l'unique activité est l'accueil de jour ne sont pas comptés ici.

Surcoût dans le secteur associatif, par taille d'établissement **ENSEMBLE DES PERSONNELS**

Taille des établissements publics interrogés	Nombre d'établissements observés	Surcoût moyen par structure de cette taille Ensemble des personnels
Entre 0 et 9 enfants	4	148 214 €
Entre 10 et 19 enfants	6	278 450 €
Entre 20 et 29 enfants	22	328 425 €
Entre 30 et 39 enfants	10	619 071 €
Entre 40 et 49 enfants	14	814 642€
Entre 50 et 69 enfants	16	1 143 160 €
Entre 70 et 89 enfants	14	1 383 582 €
Entre 90 et 189 enfants	9	2 805 217 €

Surcoût dans le secteur public, par taille d'établissement
ENSEMBLE DES PERSONNELS

Taille des établissements publics interrogés	Nombre d'établissements observés	Surcoût moyen par structure de cette taille
Entre 0 et 39 enfants	7	410 246 €
Entre 40 et 59 enfants	10	1076 991 €
Entre 60 et 79 enfants	8	910 472 €
Entre 80 et 99 enfants	4	804 377 €
Entre 100 et 140 enfants	4	811 403 €
Entre 230 et 285 enfants	2	1 886 887 €

FOCUS SUR LES PERSONNELS EDUCATIFS ET PERSONNELS DE NUIT

Statut	Nombre d'établissements en France (DREES 2023)	Base de l'estimation SEULEMENT PERSONNELS EDUCATIFS ET DE NUIT	Surcout estimé SEULEMENT PERSONNELS EDUCATIFS ET DE NUIT
Public	108	Surcout moyen de 1 001 574 € par structure	108 169 992 €
Associatif	1241	Surcout moyen de 847 150 € par structure	1 051 313 150 €
Autre privé à but non lucratif	217	Surcout moyen de 847 150 € par structure	183 831 550 €
Ensemble	1 566		1 343 314 692 €

Surcoût dans le secteur associatif, par taille d'établissement
FOCUS SUR LES PERSONNELS EDUCATIFS ET PERSONNELS DE NUIT

Taille des établissements publics interrogés	Nombre d'établissements observés	Surcoût moyen par structure de cette taille Personnels éducatifs + personnels de nuit seulement
Entre 0 et 9 enfants	4	51 182 €
Entre 10 et 19 enfants	6	259 272 €
Entre 20 et 29 enfants	22	326 190 €

Entre 30 et 39 enfants	10	551 577 €
Entre 40 et 49 enfants	14	722 622 €
Entre 50 et 69 enfants	16	1 090 081 €
Entre 70 et 89 enfants	14	1 158 923 €
Entre 90 et 189 enfants	9	2 471 561 €

Surcoût dans le secteur public, par taille d'établissement
FOCUS SUR LES PERSONNELS EDUCATIFS ET PERSONNELS DE NUIT

Taille des établissements publics interrogés	Nombre d'établissements observés	Surcoût moyen par structure de cette taille
Entre 0 et 39 enfants	7	438 775 €
Entre 40 et 59 enfants	11	1 024 022 €
Entre 60 et 79 enfants	8	1 114 089 €
Entre 80 et 99 enfants	4	1 238 885 €
Entre 100 et 140 enfants	4	1 019 091 €
Entre 230 et 285 enfants	2	1 888 186 €